

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2017)  
**Heft:** 2152

**Artikel:** La BNS mine le deuxième pilier : fort de son indépendance et de ses réserves, l'institut monétaire doit redresser la barre  
**Autor:** Béguelin, Michel  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1014255>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

persistera à privilégier une stratégie fiscale parasitaire, elle ne convaincra ni de son

engagement ni de sa bonne foi.

Voir aussi [DP 2148a, numéro spécial](#) sur la réforme de

*l'imposition des entreprises III* publié à l'occasion de la votation du 12 février 2017.

## La BNS mine le deuxième pilier

Fort de son indépendance et de ses réserves, l'institut monétaire doit redresser la barre

Michel Béguelin - 06 février 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/30943>

Alors que le montant du capital cumulé augmente constamment, les assurés du deuxième pilier paient de plus en plus pour recevoir de moins en moins. Les intérêts négatifs imposés par la Banque nationale suisse (BNS) accentuent le côté pervers du système. Malgré tout, grâce à son indépendance, la BNS a des cartes inédites à jouer.

Depuis janvier 2015, la BNS navigue sur un océan beaucoup plus agité de la spéculation monétaire. Elle essaye de préserver sa marge de manœuvre face aux puissants courants nommés euro et dollar. Elle vogue dans le brouillard, sans savoir quand elle pourra atteindre des eaux plus calmes. Dans sa cale, elle amasse des quantités de devises, d'une valeur supérieure au PIB, avec un retour minime pour la collectivité - moins de 0,5%.

La presse économique commente au fur et à mesure les péripéties de cette aventureuse croisière. Mais les réflexions en restent au très court terme. Alors que la

situation dure et va encore se prolonger. La BNS semble décidée à maintenir les [taux négatifs](#) jusqu'en 2018, et les experts présument que «*la Suisse n'en sortira pas avant 2019*». Au mieux.

Or, pour la foule de ceux qui assistent à ce triste spectacle, les conséquences sont déjà lourdes. Elles ne concernent de loin pas les seuls secteurs «*exportations et tourisme*», toujours mis en évidence. On passe en revanche sous silence les graves effets négatifs sur l'épargne nationale, en particulier sur les caisses de retraite de l'ensemble des salariés et des indépendants.

La meilleure preuve en est la répétition continue du refrain magique: «*La Suisse surmonte les effets du franc fort.*» Cette assertion dogmatique, le ministre de l'économie Johann Schneider-Ammann ne manque jamais l'occasion de la ressasser, comme si cela pouvait la rendre plus crédible. Autant dire qu'il ignore superbement ceux qui en payent le prix fort, via les baisses des salaires,

différences et/ou déjà bien réelles.

L'année 2017 aura fait l'objet d'innombrables prévisions économiques et conjoncturelles, prudemment assorties du rappel des grandes incertitudes présentes et à venir. En ce qui concerne les [intentions de la BNS](#), le résumé est vite fait: on ne change rien, car «*le franc reste nettement surévalué*». La navigation à vue se poursuit donc, sans oublier le message réconfortant - au conditionnel - destiné aux entreprises. «*La demande extérieure devrait continuer à se consolider progressivement, ce qui devrait contribuer [...] à réduire la pression sur les marges des entreprises exportatrices.*» Pour celles-ci, tout devrait donc plutôt bien aller. Mais, s'agissant des coûts à payer par les salariés, pas un mot.

### La barre des mille milliards

Les salariés et les petits épargnants paient comptant le coût des intérêts négatifs. Pour le seul deuxième pilier, ils portent sur le total des

liquidités et placements à court terme des caisses, soit sur un capital de 56 milliards de francs à fin 2014. Précision importante: à cette même date, la masse du capital accumulé atteignait 969 milliards de francs, dont 777 milliards gérés par les différentes caisses de pension et 192 milliards correspondant à la valeur boursière des assureurs de la branche. La barre des 1'000 milliards pour l'ensemble du deuxième pilier sera sans doute dépassée au cours de cette année ou en 2018.

Le tonneau se remplit régulièrement grâce aux surplus des contributions des entreprises et des salariés, alors que, dans le même temps, la BNS le vide en persistant à percevoir ses intérêts négatifs. Depuis la mi-2016, le fait est confirmé: les caisses de pensions perdent de l'argent des assurés, à cause d'un élément imposé par la BNS hors du cadre de la loi sur la prévoyance professionnelle. Et, simultanément, toutes les caisses imposent des sacrifices à ces mêmes assurés, au nom d'urgentes mesures d'assainissement. Voir dans vos journaux les lamentations à propos du taux technique trop élevé et les appels en faveur de l'augmentation de l'âge de la retraite. A titre d'exemples, quelques titres de la presse alémanique, du *Sonntags-Blick* à la *NZZ*: «*2017, année de l'horreur pour les assurés*», «*les premiers experts mettent le système en question*», «*...d'abruptes réductions de prestations*».

## La BNS accentue la dérive du deuxième pilier

Désormais, le deuxième pilier présente une anomalie explosive. Plus le capital accumulé par les contributions obligatoires des partenaires sociaux augmente, moins les assurés encore actifs recevront de prestations quand ils seront à la retraite. Tout un chacun peut le vérifier en consultant les prévisions de sa propre caisse de pensions. Le système s'enfonce déjà dans l'absurde. En avril 2015 déjà, un professeur à l'Université de Saint-Gall déclarait au *Financial Times* que si l'on continuait ainsi pendant dix ans, les caisses seraient en faillite.

Et voici que la BNS, en maintenant ses taux négatifs, aggrave la tendance et pousse l'absurdité encore plus loin. Jusqu'au coup de grâce? Quoi qu'il en soit, la BNS impose, soit par une augmentation des cotisations des salariés, soit par une future réduction des prestations, une baisse généralisée des revenus disponibles.

Une réalité incontestable qui va totalement à l'encontre de l'un des deux objectifs fixés à la BNS par l'[article 5](#) de la loi qui la régit et lui impose de «*conduire la politique monétaire dans l'intérêt général du pays*». A noter que, dans les circonstances actuelles, le premier objectif est respecté sans peine puisqu'il s'agit d'«*assurer la stabilité des prix*», en clair de lutter contre une inflation

présentement quasi nulle.

## Quelle porte de sortie?

La répartition des tâches est claire: les Chambres travaillent à la révision du système de prévoyance vieillesse dès 2020 tandis que la BNS, dépourvue de toute compétence en matière de caisses de pensions, a de son côté deux atouts majeurs. D'abord, elle a en mains une carte extraordinaire: son indépendance totale à l'égard des idéologies, des dogmes et des contraintes politiques. De plus, elle dispose à sa guise de moyens considérables, chiffrés à près de 700 milliards de francs à fin 2016, inscrits à son bilan comme [placements en devises](#). Et, contrairement à ce que prétendent les ultra-conservateurs, il s'agit bel et bien d'argent réel, susceptible de servir de moyen de paiement. La preuve: la BNS a déjà utilisé, en toute indépendance, sans rien demander à personne, 120 milliards de francs pour acheter des actions de sociétés étrangères, américaines surtout.

Dès lors, que va entreprendre la BNS pour compenser quelque peu les pertes subies par la masse des salariés et des épargnants du fait des intérêts négatifs? Ne serait-ce pas une façon concrète de travailler «*dans l'intérêt général du pays*»?

Saura-t-elle utiliser son indépendance pour mener une politique monétaire qui serve le mieux-être de l'ensemble de la

population? Osera-t-elle investir, par exemple par l'intermédiaire d'une banque spécialisée dans laquelle des caisses de pension placeraient des fonds rémunérés à 2%,

dans de nouvelles infrastructures technologiques et dans la modernisation des actuelles? Ne serait-ce pas aussi la meilleure façon de préparer le pays à la nouvelle

concurrence internationale?

Autant de questions auxquelles l'on attend des réponses pertinentes. Avec beaucoup d'intérêt. C'est le cas de dire.

## Contrôles obligatoires et factures justifiées

L'Etat doit-il se mettre gratuitement au service des entreprises?

Yvette Jaggi - 02 février 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/30925>

L'Etat ne devrait pas facturer les autorisations de produire et d'exploiter qu'il délivre. Plus précisément: les administrations, fédérales en tête, ne devraient pas faire payer les contrôles, les expertises et autres vérifications effectuées avant de permettre aux entreprises d'offrir sur le marché leurs produits et leurs services. Telle est la thèse soutenue récemment par Beat Kappeler dans une des [chroniques](#) hebdomadaires, volontiers provocantes, qu'il fait paraître depuis une quinzaine d'années dans la *NZZ* dominicale.

De fait, les activités de surveillance échappent largement aux timides efforts de déréglementation tentés au niveau fédéral. Au contraire, assure Kappeler, la *Kontrollmaschinerie* fonctionne comme jamais, en particulier dans les secteurs de l'agriculture ainsi que des industries alimentaires et pharmaceutiques, pour ne rien dire des transports et télécommunications ni des

services financiers.

### Administrations bénéficiaires

Les contrôles et autorisations qu'elles facturent valent à certaines unités administratives des comptes de résultats arborant un solde positif: 46 millions en 2015 pour l'Office fédéral des télécommunications (y compris les 34 millions de TVA qu'il devra peut-être rembourser !), 84 millions pour celui de l'aviation civile. Autant dire que ces offices se financent eux-mêmes, performance que ne demande ni le *New Public Management* ([NPM](#)) déjà historique, ni le «*Nouveau modèle de gestion de l'administration fédérale*» ([NMG](#)) entré en vigueur au début de cette année. A noter que [Swissmedic](#), autorité d'autorisation et de contrôle des produits thérapeutiques au bénéfice d'un contrat de prestation conféré par le Conseil fédéral, équilibre son compte grâce à deux sources

de financement distinctes: les contributions fédérales pour les prestations d'intérêt public et, six fois plus importantes, les rémunérations de prestations fournies à des tiers, en règle générale les entreprises surveillées. Cet intéressant modèle n'a pas l'heure d'avoir attiré l'attention de Beat Kappeler.

Quant à la [Finma](#), autorité fédérale de surveillance des marchés financiers constituée en société de droit public, elle encaisse près de 140 millions de francs par an de taxes et d'émoluments, produits qui lui laissent un bénéfice d'exploitation d'une douzaine de millions par exercice. A terme, la régularité de cet excédent pourrait justifier une révision de la très détaillée [ordonnance](#) du Conseil fédéral sur les émoluments et les taxes de la Finma, en vue de mettre mieux en rapport les montants payés par les sociétés financières et les assurances soumises à surveillance et les coûts effectifs des différentes prestations.